



Rapporteur : Mme ROUSSET

12 - Aménagement et développement des territoires

Subvention Alliance intermétropolitaine Loire Bretagne (AILB)

Le lundi 26 septembre 2022 à 14h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 31 mai 2021 approuvant le partenariat avec l'AILB, dans le cadre d'une étude expérimentale ;

Expose :

L'Alliance intermétropolitaine Loire-Bretagne (AILB) regroupe 15 EPCI situés entre les 3 aires métropolitaines de Rennes, Nantes et Angers et les agglomérations de Saint-Nazaire et Vannes. Ce large espace, à cheval sur 3 départements et 2 régions, représente près de 550 000 habitant.es.

En Ille-et-Vilaine, les Communautés de communes de Brocéliande, de Vallons de Haute Bretagne Communauté, de Bretagne Porte de Loire Communauté ainsi que Redon Agglomération sont membres de cette association créée en 2019. Depuis février 2022, Montfort Communauté et la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban ont également rejoint l'AILB.

L'Alliance porte une étude expérimentale visant à élaborer une programmation stratégique des investissements publics et privés. Elle s'inscrit dans une logique de complémentarité et de cohérence avec les projets de développement des espaces métropolitains qui l'entourent.

Le Département s'est engagé en 2021 dans un partenariat avec l'AILB afin d'apporter un soutien de 15 000 € pour la première année de l'étude expérimentale.

La convention qui régit le partenariat prévoit qu'un avenant puisse être établi si le Département décide d'apporter un soutien pour 2022, le programme d'action de l'étude se déroulant sur les années 2021-2022.

Il est proposé de renouveler le soutien du Département pour l'année 2022 afin de poursuivre le programme d'action et permettre à l'AILB de contribuer par ses travaux à la programmation des contrats départementaux de solidarité territoriale et à la mise en place des pactes de mobilité.

Le Département demande par ailleurs qu'un comité de pilotage des financeurs de l'Alliance soit régulièrement réuni pour suivre le projet.

Décide :

- d'attribuer une participation de 15 000 € pour le financement de l'étude expérimentale sur 2022, détaillée dans le tableau joint en annexe ;
- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat entre le Département et l'Alliance intermétropolitaine Loire Bretagne (AILB) concernant cette participation, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. MARTINS

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 29 septembre 2022

ID : CP20220659